



Enviro Compétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT



**PLANIFIER LA
TRANSITION VERTE**

Dans ce premier numéro, nous plongeons au cœur de **la planification de la transition verte, une nécessité qui influe sur les activités d'EnviroCompétences ainsi que sur l'ensemble des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) à court, moyen et long termes**. La transition vers une économie durable et respectueuse de l'environnement n'est plus une simple tendance à observer de loin, mais une exigence quotidienne. Cette veille offre un examen approfondi des efforts déployés pour anticiper et répondre à cette évolution majeure, soulignant l'importance de la planification stratégique et de la collaboration entre les divers acteurs pour assurer une transition réussie vers un avenir vert et durable.

Table des matières

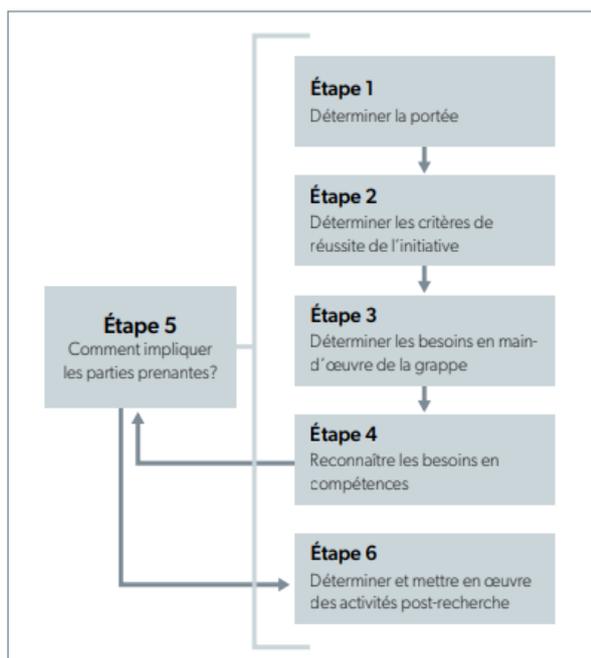
L'ABC de la planification des emplois durables : un guide pratique pour les groupes qui mènent et soutiennent la transition verte des compétences de la main-d'œuvre	2
Projet de loi C-50 : vers une économie carboneutre avec des emplois durables	4
Vers un cadre national axé sur l'apprentissage environnemental : pratiques exemplaires et recommandations pour l'action collective	6
Feuille de route en économie circulaire : catalyser la transition verte au Québec	9

L'ABC de la planification des emplois durables : un guide pratique pour les groupes qui mènent et soutiennent la transition verte des compétences de la main-d'œuvre

Les parties prenantes responsables de coordonner les efforts de planification des emplois durables reconnaissent de plus en plus **qu'une main-d'œuvre qualifiée fait partie intégrante de la conception, de la construction et de l'avancement de l'ambition nationale du Canada d'atteindre les objectifs climatiques et de poursuivre une économie à faibles émissions**.

Dans cette perspective, un rapport de [l'Institut pour l'IntelliProspérité](#), en partenariat avec le [Centre des Compétences futures](#), propose quelques-unes des **principales étapes à suivre pour la planification des emplois durables**. Le rapport, dévoilé en mars 2024, ne prétend pas offrir un plan détaillé et unique pour mener à bien ces initiatives, et reconnaît que des circonstances différentes et des recherches futures pourraient nécessiter des approches alternatives.

Aperçu du processus de réalisation de la planification des emplois durables¹



Tout d'abord, il faut **établir la portée de l'initiative** en identifiant ses objectifs, ses parties prenantes clés et les ressources nécessaires.

Ensuite, il est nécessaire de **déterminer les critères de succès** pour évaluer l'efficacité de l'initiative, en se basant sur des indicateurs de performance concrets et des objectifs mesurables.

L'étape suivante consiste à **recueillir des données sur les besoins actuels et futurs en main-d'œuvre** dans les différents secteurs et régions concernés.

Cette étape doit être suivie d'une **évaluation des changements dans les compétences requises** pour répondre à ces besoins évolutifs.

Une fois ces différentes étapes achevées, il est possible de mettre en œuvre les résultats obtenus pour assurer une transition efficace vers une main-d'œuvre adaptée aux besoins des parties prenantes. Tout au long de ce processus, il est recommandé **d'impliquer activement les parties prenantes**, en recueillant leurs perspectives et en favorisant la collaboration entre les différents acteurs.

Lors de l'élaboration de cette approche de la planification des emplois durables, les auteurs se sont inspirés de **cas concrets de planification des emplois durables (étatiques, multipays et régionaux)** mis en place aux États-Unis, dans l'Union européenne et en Indonésie, ainsi que d'exemples universitaires comprenant des modèles susceptibles pour guider les efforts de planification. On retrouve notamment parmi les sources d'inspiration le rapport de [l'Institut Pembina](#) et du [Congrès du travail du Canada](#)² (décrit plus en détail dans l'article suivant) ainsi qu'un guide de bonnes pratiques écrit par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)³. Ce cadre de l'OCDE offre une vue d'ensemble des stratégies et des méthodologies visant à collecter des informations sur les besoins et à coordonner les efforts de planification des emplois durables. Il se décompose en trois étapes : planification, mise en œuvre et application et engagement. Conçu pour la recherche à l'échelle nationale, ce cadre fournit une base pour évaluer et préparer les transitions de la main-d'œuvre.

¹ [L'ABC de la planification des emplois durables](#), page 1

² [Plan pour les emplois durables Deuxième partie : Mettre les travailleurs et les collectivités au cœur de l'économie énergétique carboneutre du Canada](#)

³ [Assessing and Anticipating Skills for the Green Transition](#)

Bien que les deux cadres soient utiles pour la planification des emplois durables, aucun d'entre eux ne fournit les informations spécifiques nécessaires aux parties prenantes régionales, responsables de coordonner les efforts de planification des emplois durables. Même s'ils ne sont pas applicables en l'état au Québec, **ces sources d'inspiration abordent tout de même des défis pertinents pour les efforts de formation et d'éducation aux compétences**, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes, l'identification des compétences requises pour chaque secteur ou industrie, et la transformation des données et analyses abstraites en programmes de formation concrets. **Ces modèles sont des contributions importantes aux options disponibles pour les décideurs politiques, en complément du modèle actuel.**

Aussi, pour une mise en œuvre efficace de ces initiatives, **il est essentiel d'impliquer activement les CSMO**. En facilitant la collaboration entre les employeur.e.s, les travailleur.se.s, les établissements d'enseignement et les organismes gouvernementaux au niveau sectoriel, les **CSMO contribuent à adapter les stratégies de planification aux besoins spécifiques de chaque industrie**. Leur expertise et leur connaissance approfondie des réalités locales sont des atouts précieux pour garantir une transition réussie vers une main-d'œuvre durable et compétente. Ainsi, **les CSMO jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des efforts de planification des emplois durables**, complétant ainsi les initiatives nationales et contribuant à assurer une transition harmonieuse vers une économie verte et résiliente.

Recommandations de COPTICOM

EnviroCompétences

1. Prendre connaissance de [l'ABC de la planification des emplois durables](#) ;
2. Développer un guide pratique, élaboré en collaboration avec les CSMO, dans le but de formuler des étapes claires et accessibles aux entreprises et aux secteurs économiques pour faire leur planification verte de la main-d'œuvre ;

Ensemble des Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)

3. Contribuer à la planification des emplois et assurer un suivi des progrès réalisés ;
4. Agir en tant que porte-parole de leur secteur d'activité auprès des autorités gouvernementales et contribuer à l'élaboration de recommandations et de propositions pour soutenir la planification des emplois durables.

Projet de loi C-50 : vers une économie carboneutre avec des emplois durables

Le projet de loi C-50⁴, déposé au Parlement canadien en juin 2023, vise à faciliter la transition vers une économie carboneutre en mettant l'accent sur la création d'emplois durables et le soutien aux travailleurs et aux collectivités. Son adoption, initialement prévue pour décembre 2023, a été retardée jusqu'à présent en raison de nombreux amendements proposés par divers membres du Parlement. Ce retard suscite des inquiétudes quant à sa sanction royale avant les prochaines élections.

Le projet de loi établit un cadre législatif pour aligner l'approche du Canada en matière de développement de la main-d'œuvre, des régions et de l'économie avec ses objectifs climatiques. Il prévoit notamment :

- La création du **Conseil du partenariat pour des emplois durables** ;
- L'établissement d'un **Plan d'action** renouvelé tous les cinq ans ;
- La mise en place d'un **Secrétariat chargé de coordonner les politiques et programmes liés à cette transition.**

En parallèle, dans un rapport⁵, [l'Institut Pembina](#) et le [Congrès du travail du Canada](#) décrivent les mesures et les investissements que les gouvernements devraient prendre pour soutenir les travailleurs et travailleuses dans la transition vers une économie durable. Ils insistent sur l'importance de consacrer des efforts de transition verte de la main-d'œuvre vers les interventions suivantes :

- Investir dans les compétences et dans la formation ;
- Assurer la sécurité des revenus de la main-d'œuvre ;
- Établir des normes d'emploi de qualité ;
- Impliquer la main-d'œuvre dans la transition énergétique ;
- Investir dans les régions pour accroître leur résilience économique ;
- Développer une politique industrielle neutre en carbone ;
- Mobiliser les capitaux privés pour soutenir des emplois durables.

La [Chambre de commerce du Canada](#) propose également plusieurs initiatives complémentaires pour soutenir la vision du projet de loi C-50 dans son rapport [Former la main-d'œuvre nécessaire à la carboneutralité au Canada](#), notamment en priorisant l'engagement autochtone, en supprimant les obstacles à l'entrée dans toutes les industries, en utilisant la recherche stratégique sur le marché du travail et en favorisant la consultation ciblée des parties prenantes pour orienter efficacement les politiques et programmes de formation et d'amélioration des compétences de la main-d'œuvre.

⁴ [Loi concernant la responsabilité, la transparence et la mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre](#)

⁵ [Plan pour les emplois durables - Deuxième partie : Mettre les travailleurs et les collectivités au cœur de l'économie énergétique carboneutre du Canada](#)

Le projet de loi C-50 et les initiatives connexes offrent aux CSMO une plateforme stratégique pour contribuer de manière significative à la construction d'un avenir durable pour le Canada. En effet, le projet de loi C-50 est une opportunité cruciale de jouer un rôle d'influence dans la transition vers une économie carboneutre, la promotion de l'emploi durable et plus globalement, dans la transition verte. Les CSMO sont bien placés pour soutenir cette transition en identifiant les besoins en compétences, en développant des programmes de formation adaptés, en facilitant la collaboration entre les acteurs du secteur et en offrant un soutien direct aux travailleurs et aux entreprises.

Recommandations de COPTICOM

EnviroCompétences

1. Évaluer la possibilité pour le Pôle d'expertise en transition verte de collaborer avec le Conseil du partenariat pour des emplois durables, voire de participer à ses activités afin de favoriser le partage de données et de bonnes pratiques.
2. Examiner la possibilité d'entreprendre des démarches visant à influencer les orientations du Secrétariat pour des emplois durables, afin que le Plan d'action pour des emplois durables prenne en compte les préoccupations et les intérêts des CSMO du Québec en matière de transition verte.
3. Identifier les opportunités de collaboration avec d'autres organismes ou partenaires travaillant sur des initiatives similaires afin de renforcer les efforts et les synergies dans le domaine de la transition verte de la main-d'œuvre.

Ensemble des Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)

4. Suivre de près l'adoption du projet de loi C-50.
5. En cas d'adoption, surveiller les avis exprimés par le Conseil du partenariat pour des emplois durables.

Vers un cadre national axé sur l'apprentissage environnemental : pratiques exemplaires et recommandations pour l'action collective

Face aux défis posés par les changements climatiques et la dégradation de la biodiversité, l'acquisition de connaissances en environnement est devenue primordiale. En réponse à cela, [Environnement et Changement climatique Canada \(ECCC\)](#) a initié des **consultations regroupant divers acteurs pour discuter de l'état de l'apprentissage environnemental au Canada.**

L'éducation à l'environnement est un processus qui vise à fournir aux individus les connaissances, compétences, valeurs et comportements nécessaires pour comprendre les défis environnementaux, prendre conscience de leur propre impact sur l'environnement et agir de manière responsable pour

contribuer à sa protection et à sa préservation. Dans cette perspective, le [Guide du référentiel québécois des compétences en environnement](#) offre une base solide pour guider l'acquisition de compétences essentielles dans un monde en évolution.

Il est toujours possible de **participer à cette consultation en remplissant un [questionnaire](#) d'ici le 3 juin 2024**. Les informations recueillies permettront d'élaborer un cadre national pour l'apprentissage environnemental.

Fruit de ces consultations, ECCC produit une revue de littérature [Vers un cadre national axé sur l'apprentissage environnemental](#) qui présente un aperçu des idées qui se dégagent de ces consultations. On y fait les constats suivants :

- Le développement de l'éducation environnementale nécessite **une approche concertée et inclusive** impliquant un leadership stratégique et des efforts concertés de la part des gouvernements, des ONG, des jeunes et des entreprises.
- Il est crucial d'établir **des partenariats multisectoriels solides** pour faire progresser cette cause, en collaborant avec les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires et les ONG nationales pour adapter et **harmoniser les programmes d'éducation environnementale** à l'échelle provinciale.
- **Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle essentiel en soutenant et en promouvant l'éducation environnementale, notamment en l'intégrant dans les politiques nationales** et dans les contributions déterminées au niveau national pour lutter contre le changement climatique.
- Il est important de **soutenir des pratiques d'éducation environnementale orientées vers l'action et soutenues dans le temps**, en favorisant les liens organisationnels avec les jeunes, leurs pairs et leurs familles. Des initiatives telles qu'un bilan de l'éducation au climat, un modèle de financement similaire à [CodeCan](#) et l'amplification du travail de [Service jeunesse Canada](#) axé sur le climat peuvent être envisagées pour renforcer ces efforts.

Il est important de souligner que même si les CSMO ont pour mandat de [définir les besoins en développement de la main-d'œuvre dans leur secteur respectif et de soutenir ce développement en proposant des formations et des outils](#), ils ne sont pas mentionnés dans cette revue de littérature. Pourtant, **leur rôle leur permettrait non seulement de contribuer aux problématiques évoquées, mais aussi de fournir des éléments additionnels pertinents.**

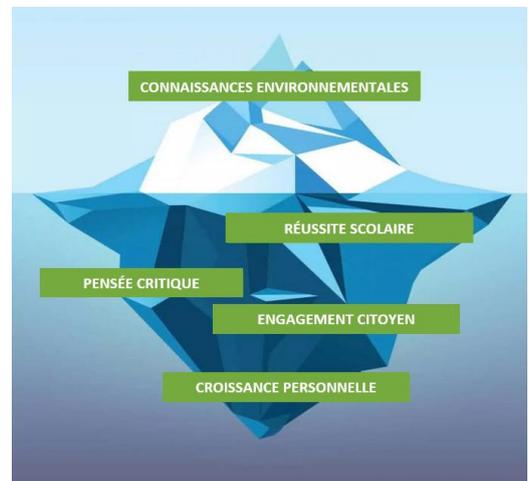
En outre, cette revue de littérature indique que **l'éducation est cruciale pour influencer les mesures en faveur de l'environnement**. Elle aide les gens à comprendre et à traiter les effets sur l'environnement en leur faisant part des connaissances, compétences, valeurs et comportements nécessaires pour agir en tant qu'agents du changement. Plus globalement, elle permet **le développement des compétences générales (soft skills) essentielles à la transition verte de la main-d'œuvre**. En témoigne [une recherche](#) menée par des experts de l'Université Stanford qui a analysé 119 études sur une période de 20 ans portant sur l'impact de l'éducation à l'environnement chez les élèves

de la maternelle à la fin du secondaire. Les résultats montrent que ces programmes offrent de nombreux avantages. Ils améliorent les compétences des élèves, notamment émotionnelles et sociales telles que l'estime de soi, le développement du caractère, le travail d'équipe et les compétences en leadership. De plus, **l'éducation à l'environnement favorise des comportements respectueux de l'environnement comme la réduction de la consommation d'eau et de meilleures pratiques de recyclage. Elle renforce également les compétences scolaires, telles que la pensée critique, la communication orale et la résolution de problèmes et la pensée de plus haut niveau.**

Il ressort clairement de cette revue de littérature que l'éducation environnementale joue un rôle fondamental dans la réussite de la transition verte. Les consultations menées par ECCC ainsi que la revue de littérature mettent en lumière les multiples avantages de l'éducation à l'environnement, tant au niveau des connaissances et compétences des individus que de leur comportement et de leur engagement envers la protection de l'environnement.

Au Québec, 57 institutions et organisations ont réalisé un exercice assez similaire en 2018 dans un rapport intitulé [La Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté](#). Bien que ce rapport souligne **l'importance cruciale de l'éducation dans la prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que dans la promotion de comportements écologiquement responsables, il ne mentionne pas spécifiquement la mise en place d'un cadre national ou d'une approche coordonnée à l'échelle nationale**, comme le propose le document de consultation initié par ECCC. De plus, le rapport québécois semble se concentrer principalement sur les initiatives et les recommandations spécifiques pour le Québec, sans nécessairement envisager une collaboration étroite avec d'autres provinces ou avec le gouvernement fédéral pour une approche nationale. Cette approche spécifiquement québécoise peut néanmoins être complémentaire à l'approche nationale proposée par ECCC, offrant ainsi une diversité d'idées et d'initiatives à considérer.

Ainsi, il est crucial que l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, institutions d'enseignement, entreprises, organisations syndicales, CSMO, etc.) reconnaissent l'importance de l'éducation environnementale et s'engagent à la promouvoir et à la soutenir activement pour assurer un avenir durable pour les générations à venir.



Recommandations de COPTICOM

EnviroCompétences

1. Prendre connaissance de [la revue de littérature](#) dans son ensemble ;

2. Faire part de vos réflexions sur l'élaboration d'un cadre national axé sur l'apprentissage environnemental en [répondant au sondage](#) et inciter les autres CSMO à [répondre au sondage](#) ;

Ensemble des Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)

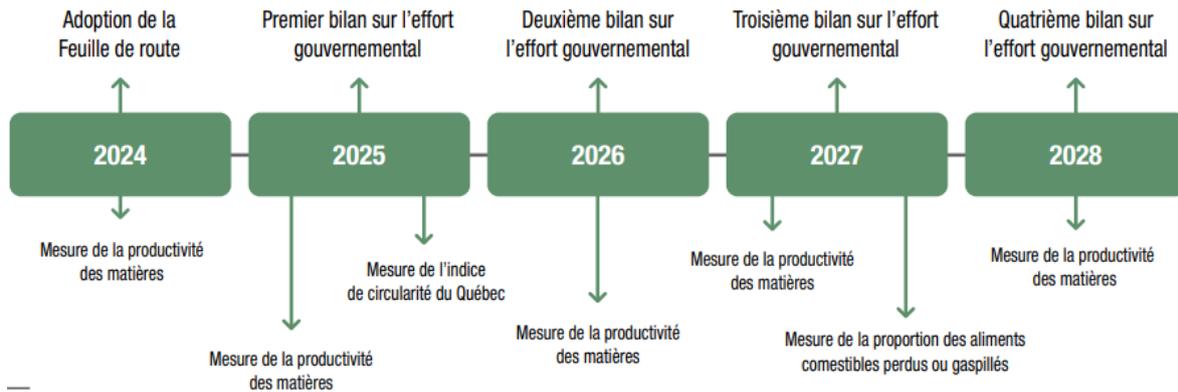
3. Faire part de vos réflexions sur l'élaboration d'un cadre national axé sur l'apprentissage environnemental en [répondant au sondage](#) ;
4. Contribuer à la collecte de données sur les besoins en compétences environnementales dans leur secteur et à la surveillance des progrès réalisés en matière d'éducation environnementale. Cela permettrait d'identifier les lacunes existantes et d'adapter les programmes de formation en conséquence pour répondre aux besoins du marché du travail.

Feuille de route en économie circulaire : catalyser la transition verte au Québec

Le Québec s'est engagé dans une transition vers une économie circulaire, matérialisée par l'adoption de la [Stratégie gouvernementale de développement durable \(SGDD\) 2023-2028](#). Cette stratégie vise notamment à faire du Québec un chef de file en matière d'innovation et d'excellence dans le domaine de l'économie circulaire.

La [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire \(FREC\) 2024-2028](#), dévoilée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en avril 2024, découle de cet engagement, impliquant 24 ministères et organismes, et se concentre sur **cinq secteurs économiques clés** : le bioalimentaire, la construction, le manufacturier, les mines et l'énergie. Un élargissement de la liste des secteurs prioritaires est envisageable au cours des prochaines années et se fera de manière à répondre aux priorités économiques du Québec en matière d'économie circulaire.

Chronologie de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire (FREC) 2024-2028⁶



Parmi les **enjeux identifiés**, la FREC 2024-2028 relève :

- Le **manque de données sectorielles pour une planification précise et le suivi efficace des initiatives en économie circulaire** ;
- Le besoin d'une **meilleure sensibilisation et formation des parties prenantes** ;
- **L'absence d'un cadre gouvernemental favorable à l'économie circulaire** ;
- La nécessité de renforcer la **collaboration entre toutes les parties prenantes** ;
- **L'exemplarité de l'État** dans cette transition ;
- **L'optimisation de la gestion des ressources** à l'échelle mondiale.

Il est pertinent de souligner que, compte tenu des [responsabilités des CSMO](#), ils sont en mesure de jouer un rôle stratégique pour relever les défis identifiés par la FREC 2024-2028.

De prime abord, les experts de COPTICOM constatent que l'effort gouvernemental demeure prudent avec des indicateurs qui ne mesureront pas adéquatement les actions déterminantes attendues de la part de l'administration publique québécoise.

Indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental⁷

Enjeux transversaux	Indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental pour accélérer l'économie circulaire
Données sectorielles en économie circulaire insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses relatives aux projets de recherche et d'innovation pour bonifier l'acquisition de connaissances en économie circulaire.
Manque de connaissance des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'économie circulaire menées auprès des parties prenantes.
Absence d'un cadre gouvernemental adapté à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques publiques visant à intégrer l'économie circulaire dans l'action gouvernementale. • Nombre de lois et de règlements adoptés visant à encadrer la transition vers une économie circulaire. • Dépenses relatives aux projets favorisant l'économie circulaire.
Nécessité d'établir la collaboration entre toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espaces de collaboration en économie circulaire entre le gouvernement et les acteurs des secteurs priorités.
Exemplarité de l'État dans la transition circulaire de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion et montant des achats publics intégrant des critères d'économie circulaire.
Optimisation de la gestion des ressources à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités et de représentations du gouvernement du Québec ayant un impact sur l'économie circulaire à l'international. • Nombre de partenariats et d'ententes de collaboration internationale en lien avec l'économie circulaire.

⁶ [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#), page 40

⁷ [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#), page 40

Le plan de mise en œuvre de la FREC sera officiellement adopté d'ici le 31 mars 2025. Ce plan détaillera les actions spécifiques à entreprendre, les étapes clés de leur réalisation, les cibles visées et les budgets attribués. Son adoption constituera une étape cruciale dans la concrétisation des objectifs ambitieux de la FREC, guidant les différentes parties prenantes, dont les CSMO, dans leurs efforts pour accélérer le développement de l'économie circulaire au Québec.

Recommandations de COPTICOM

EnviroCompétences

1. Évaluer la possibilité pour le Pôle d'expertise en transition verte de collaborer avec le Gouvernement du Québec afin de répondre aux défis soulevés par la FREC.

Ensemble des Comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)

2. Suivre de près la production du premier plan de mise en œuvre de la FREC ;
3. Lors de l'adoption du plan de mise en œuvre, surveiller les actions spécifiques à entreprendre, les étapes clés de leur réalisation, les cibles visées et les budgets attribués ;
4. Contribuer à la collecte de données pertinentes sur l'emploi, les compétences et les initiatives en économie circulaire dans leur secteur, afin de faciliter une planification précise et un suivi efficace des progrès réalisés. Cela pourrait se faire dans le cadre des diagnostics sectoriels de main d'œuvre ;
5. Agir en tant que porte-parole de leur secteur d'activité auprès des autorités gouvernementales et contribuer à l'élaboration de recommandations et de propositions pour soutenir la mise en place d'un cadre réglementaire et financier propice au développement de l'économie circulaire.